

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

Séance du 21 juin 2007

N° 2007/147

Opération "L'Eté sur les Quais" : demande de mise à disposition du domaine public à titre gracieux

MM.

I-EXPOSE

Depuis le début du mandat, la municipalité s'est fixée pour objectif de réaffirmer le caractère maritime de Cherbourg-Octeville et de proposer une ville redessinée, redynamisée à sa population et à ses visiteurs. Ainsi, le quartier des bassins et du port connaît déjà des mutations d'importance, avec le réaménagement des pontons de l'avant-port et la réhabilitation de la piscine notamment, en attendant la réalisation des aménagements urbains imaginés par Treuttel, la construction de la base nautique et les transformations du port de l'Epi.

1- LE CONCEPT

Dans le cadre de ce vaste projet de mise en valeur des quais, "L'Eté sur les Quais" est une opération qui consiste à offrir une promenade le long des quais, depuis la piscine jusqu'à La Cité de la Mer, en privilégiant les piétons et les modes de circulation doux. Cette opération inclut également un léger dispositif d'animations et est destinée à inciter les cherbourgeois à sortir, se rencontrer, s'approprier les quais, tout en offrant aux visiteurs un intérêt touristique.

Pour 2007, la manifestation est envisagée comme un test. A terme et en cas de succès, "L'Eté sur les Quais" est vouée à devenir une manifestation récurrente, pour animer et mettre en valeur les quais pendant la période estivale, voire sur des périodes plus étendues.

2- LES MODALITES DE REALISATION

♦ Dates retenues

L'été sur les Quais aurait lieu sur la période du 15 juillet au 19 août, le dimanche de 9h à minuit (soit 6 dimanches).

Le choix du dimanche est retenu, de façon à ne pas perturber l'entrée vers le centre-ville et les commerces, puisque la circulation sera interdite sur une partie des quais.

♦ Implication des professionnels, des associations.

Pour la réussite de l'opération, il est indispensable d'impliquer les associations et les professionnels, de façon, d'une part, à mettre en synergie les activités et les services riverains (piscine, station voile, école de voile, Compagnie des Trois forts, Cité de la Mer, Petit train touristique) et, d'autre part, à les faire participer au dispositif d'animations.

Les cafetiers-restaurateurs ont un rôle important à jouer : étant donné que certaines voies et places seront libérées de la circulation automobile, il leur est proposé d'étendre leurs terrasses sur ce périmètre les 6 dimanches retenus pour cette opération.

Les terrasses contribuant à l'attractivité de cette zone en créant une ambiance de convivialité et d'échanges, il vous est proposé d'accorder aux cafetiers et restaurateurs la possibilité d'étendre leur terrasse sur le domaine public à titre gratuit.

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de cette action qui vient renforcer le programme de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat,

Suivant l'avis favorable des commissions promotion, communication, culture ; affaires économiques et portuaires, administration générale, finances et personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- renonce aux droits de terrasses dans le périmètre de l'opération tous les dimanches du 15 juillet au 19 août 2007, pour toute extension et création de terrasses liées à cette opération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Pour le Maire et par délégation
La Directrice

D. OLIER
Visa Sous préfecture 26/06/2007
Affichée le 12/07/2007